

Royal  
Gembloux Sport



## COTISATION 2015/2016

La politique sportive menée par notre club en faveur des jeunes est basée sur certaines valeurs comme le fair-play, le respect de soi et de l'autre. Nous voulons donc développer un esprit sportif et apprendre à bien jouer au football en se basant sur l'esprit d'équipe.

Outre le rôle social important que nous avons à jouer vis-à-vis de nos jeunes, nous souhaitons également donner l'image d'un club sain, familial et structuré.

Nos enfants, de par leur présentation et leur comportement, doivent être les dignes représentants du Royal Gembloux Sport. Pour ce faire, chaque joueur recevra un kit vestimentaire. **Ces vêtements devront être portés, obligatoirement et exclusivement, lors de chaque match ou de toutes activités du club.**

Afin de pouvoir participer aux rencontres de championnat et de recevoir son kit, le joueur doit remplir les conditions suivantes :

1. Être affilié l'Union Belge (URBSFA) ;
2. Avoir payé la cotisation au club ;
3. Avoir complété et transmis au club la fiche signalétique (pour le 30 septembre 2015 au plus tard).

Pour cette année 2015-2016, la cotisation annuelle s'établit comme suit :

- 1 JOUEUR : 150€ (ou 75€ pour les enfants ne jouant pas en championnat, nés après 2010)
- 2 JOUEURS : 280€
- 3 JOUEURS : 400€

Cette cotisation est à verser sur le compte du club (BE31 0688 9702 9755) avec les références du joueur (NOM + PRENOM) pour le 30 septembre 2015.

Pour information, la cotisation ne couvre qu'une partie de l'ensemble des frais de fonctionnement tels que :

- Les frais de fonctionnement sportif (matériel entraînement, marquage, arbitrage, ...)
- Les frais de l'URBSFA (cotisations, redevances et taxes)
- Les défraiements des entraîneurs et du coordinateur

L'autre partie des frais de fonctionnement est couverte par l'action des bénévoles qui se mettent au service du club dans l'unique but d'en assurer le bon fonctionnement et sa pérennité. Leur action comprend notamment : la gestion administrative des activités, les entrées au terrain, les soupers, les tournois, les buvettes, la prospection et la gestion du sponsoring ainsi que toute activité de nature à fournir un apport supplémentaire au club. **VOTRE PARTICIPATION EST DONC PRIMORDIALE À CETTE ACTION.**